

RÈGLES APPLICABLES AU CONFINEMENT

À PARTIR DU SAMEDI 20 MARS

COUVRE-FEU DE 19H À 6H

**AUTORISATION DE SORTIE DANS UN RAYON
DE 10 KM AUTOUR DU DOMICILE**

(sur justificatif de domicile ou attestation de déplacement)

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT À PLUS DE 10 KM
DU DOMICILE AVEC ATTESTATION****

INTERDICTION DE SORTIR DU DÉPARTEMENT SANS MOTIF*

ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE
WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

CATÉGORIES	ÉTAT	SPÉCIFICITÉS
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	OUVERTS	Masque obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans
TRANSPORTS SCOLAIRES	HORAIRES HABITUELS	
GARDERIES SCOLAIRES	HORAIRES HABITUELS	Masque obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans
CRÈCHES MUNICIPALES	HORAIRES HABITUELS	Un seul parent à la fois Accueil des enfants dans le couloir
ACCUEIL DE LOISIRS	HORAIRES HABITUELS TRANSPORT COLLECTIF NON ASSURÉ. EN RAISON DU PROTOCOLE SANITAIRE, L'ACCUEIL D'ENFANTS EST RÉDUIT	Masque obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans
PÔLE ANIMATION JEUNESSE	OUVERT	Du lundi au vendredi après l'école et CLAS, le mercredi et le samedi matin

CATÉGORIES	ÉTAT	SPÉCIFICITÉS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PISCINE	FERMÉS*	Fermés à tout public sauf pour : -Activité des professionnels et de haut niveau -Activités scolaires et périscolaires -Activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale
SERVICES MUNICIPAUX	OUVERTS HORAIRES HABITUELS SUR RENDEZ-VOUS AU 02.32.94.90.20	État civil, carte d'identité, urbanisme, enfance/jeunesse...) Mariages PACS autorisés
PRATIQUE SPORTIVE EXTÉRIEURE SUR LE DOMAINE PUBLIC		Autorisée dans la limite de 6 personnes maximums
PARCS	OUVERTS	Pratique de sports collectifs interdite tout comme dans les city-stades
MÉDIATHÈQUE	OUVERTE	
THÉÂTRE MONTDORY SALLE ANDRÉ SIEGFRIED	FERMÉS	Remboursement des places sans frais aux différents points de vente
CCAS	OUVERT	
RÉSIDENCE AUTONOMIE	OUVERTE VISITE AUTORISÉE LUNDI AU SAMEDI 14H/17H	Port du masque obligatoire
EHPAD	OUVERT VISITES AUTORISÉES SUR RENDEZ-VOUS	Port du masque obligatoire
LA POSTE	OUVERTE	
LE TRÉSOR PUBLIC	OUVERT SUR RENDEZ-VOUS 02.35.91.01.30	
LA MISSION LOCALE	OUVERTE	
POLICE MUNICIPALE	OUVERTE	
ÉCOLE DE MUSIQUE	OUVERTE	

CATÉGORIES	ÉTAT	SPÉCIFICITÉS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE	ACCUEIL GÉNÉRAL ET SERVICE URBANISME OUVERTS	
DÉCHETTERIE	OUVERTE	
PÔLE EMPLOI	OUVERT	
CENTRE MÉDICO-SOCIAL	OUVERT	
MARCHÉ	OUVERT	
COMMERCES ALIMENTAIRES	OUVERTS	
AUTRES COMMERCES	FERMÉS* possibilité de click & collect	Sauf : - Coiffeurs - Libraires / Disquaires - Garage - Magasin de bricolage - Magasin de matériel informatique / téléphonie - Bureau de tabac - Fleuristes / Jardineries - Mercerie

** Autorisation de déplacement à plus de 10 km du domicile avec une attestation et sur l'un des motifs suivants :

- déplacement sur le lieu du travail ou de la recherche d'emploi
- déplacement dans les établissements scolaires, de formation, d'examen ou de concours
- déplacement dans un établissement de santé
- déplacement pour motif familial impérieux et des personnes handicapées
- déplacement pour répondre à une convocation judiciaire ou effectuer une mission d'intérêt général
- déplacement vers les gares et les aéroports pour un déplacement de longue durée

* Interdiction de sortir du département sauf :

- déplacement sur le lieu du travail ou de la recherche d'emploi
- déplacement dans les établissements scolaires, de formation, d'examen ou de concours
- déplacement dans un établissement de santé
- déplacement pour motif familial impérieux et des personnes handicapées
- déplacement pour répondre à une convocation judiciaire ou effectuer une mission d'intérêt général
- déplacement pour des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle
- déplacement lié à un déménagement et à l'acquisition ou location d'une résidence principale